

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT de HAUTE SAVOIE



COMUNE DE VILLAZ

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

I. Désignation des pièces

- A. ~~Rapport du commissaire enquêteur~~
- B. ~~Conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur~~
- C. Annexes

II. Destinataires

- A. Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble
- B. Monsieur le Préfet de Haute Savoie
- C. Monsieur le Maire de VILLAZ
- D. Archives du Commissaire enquêteur

Dossier C**ANNEXES**

1. Décision du TA38 n° E11000151 / 38,
2. Arrêté n° 07/2011 du 20/04/2011 de Monsieur le Maire prescrivant l'enquête publique,
3. Délibération du conseil municipal n° 57-2010 du 20/12/2010,
4. Annonces légales du dauphine-libéré des 29/04/2011 et 18/05/2011,
5. Annonces légales du Messenger des 28/04/2011 et 19/05/2011,
6. Page d'accueil du site de la mairie,
7. Certificat de mise à disposition du dossier d'enquête signé par Monsieur le Maire,
8. Certificat d'affichage de la durée d'enquête signé par Monsieur le Maire,

Avis des services consultés :

1. CC Pays de Filière
2. SCOT bassin Annécien
3. SCOT bassin Annécien
4. Chambre d'Agriculture 74
5. CCI 74
6. Chambre des Métiers et de l'Artisanat
7. Préfecture, D.D.T
8. INAO
9. CRPF
10. Mairie d'Aviernoz
11. Mairie de Dingy
12. Mairie des Ollières
13. Mairie de Saint Martin
14. SILA
15. EPF 74
16. Mairie d'Argonay
17. Mairie de Naves
18. Conseil Général, (service aménagement

Consultés, mais sans avis

- Conseil Régional
- DREAL Rhône-Alpes
- Mairie d'Annecy le Vieux
- C2A
- Cc des vallées de Thônes

La Rhône le 27/08/2011

Jean BONHEUR
Commissaire Enquêteur

Mairie de Villaz

27 AOUT 2011

ARRIVEE

DECISION DU

7 avril 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E11000151 /38

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

VU enregistrée le 1^{er} avril 2011, la lettre par laquelle le maire de VILLAZ demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la révision du plan local d'urbanisme de la commune de VILLAZ (Haute-Savoie) ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean BONHEUR, demeurant 210 route de Saury à LATHUILLE (74210), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de VILLAZ et à Monsieur Jean BONHEUR.

Fait à Grenoble, le 7 avril 2011

Pour le Président,
Le Vice-président,



Pierre DUFOUR

ANNEXE N° 1



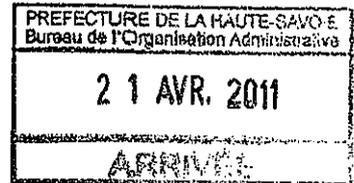
MAIRIE DE VILLAZ

27 AOUT 2011

ARRIVEE

Arrêté n° 07/2011

**PRESCRIVANT
L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME
EN COURS DE REVISION**



Le Maire,

VU la délibération du 20 décembre 2010 arrêtant le projet de PLU,
VU les avis des différentes personnes publiques consultées,
VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-19,
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
VU l'ordonnance en date du 07 avril 2011 de M. le président du tribunal administratif de Grenoble désignant Mr BONHEUR Jean en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de VILLAZ pour une durée de 37 jours, du 16 mai 2011 au 21 juin 2011

ARTICLE 2

Mr BONHEUR Jean, retraité, exercera les fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant le projet de PLU et les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service administratif de la mairie de VILLAZ pendant 37 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie:

- Service Administratif:
du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundis, jeudis, vendredis
après-midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.
- Service Technique :
les lundis, mardis, vendredis matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à
12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte :

- le samedi 28 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 4 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 11 juin 2011 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 18 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ANNEXE N° 2

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par courrier, à l'adresse suivante : Mr BONHEUR Jean –Commissaire enquêteur PLU - Mairie de 74370 VILLAZ

Les observations du public seront elles-mêmes tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ, pour recueillir ses observations, les :

- Jeudi 19 mai 2011 de 14h30 à 17h30
- Mardi 24 mai 2011 de 16h00 à 19h00
- Mardi 31 mai 2011 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 09 juin 2011 de 14h30 à 17h30
- Jeudi 16 juin 2011 de 14h30 à 17h30
- Mardi 21 juin 2011 de 16h00 à 19h00

ARTICLE 5

Le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Maire de VILLAZ.

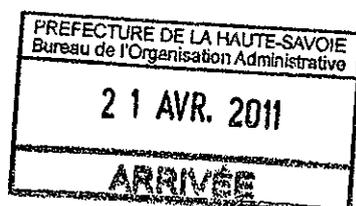
Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la Commune de VILLAZ dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, en Mairie de 74370 VILLAZ

ARTICLE 6

L'autorité compétente pour prendre la décision finale d'approbation de la révision est le conseil municipal de la Commune de VILLAZ.

ARTICLE 7

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées par écrit adressé au maire de VILLAZ ou auprès du service technique par téléphone au 04 50 60 67 62 les lundi, mardi, vendredi matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou à l'accueil de la mairie au 04 50 60 61 64 du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundi, jeudi, vendredi après midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.



Fait à VILLAZ, le 20 avril 2011

Le Maire,
Bernard EMIN



16 JAN. 2011

ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 57-2010
SEANCE DU 20/12/2010

MAIRIE DE VILLAZ

27 AOUT 2011

ARRIVEE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	Présents ou représentés	Votants
15	15	15

Date de la convocation

15/12/2010

Date d'affichage du P.V.

22/12/2010

L'an deux mil dix, le 20 décembre 2010, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : BIC Vincent, BONAZZI Roger, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, THOLLON Béatrice.

BONAVENTURE Alain avait donné pouvoir à MATHIEU Frédéric, CHATELAIN Patrick à MARTINOD Marie-Christine, TERRIER Jean-Luc à DURET Chantal

Monsieur Lionel RAFFORT est désigné secrétaire de séance

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les raisons qui ont conduit à la révision du plan local d'urbanisme, les conditions dans lesquelles elle a été poursuivie et à quelle étape de la procédure la Commune se situe aujourd'hui.

Il rappelle tout d'abord que le conseil municipal a affiché sa volonté :

- d'une croissance maîtrisée de la population de la commune,
- d'un développement respectueux du cadre de vie et de l'identité de la commune, en particulier de l'activité agricole, des paysages et de l'environnement,
- d'une urbanisation structurée, la plus économe possible en foncier et s'inscrivant dans une logique de maîtrise des déplacements intra communaux,
- d'une recherche de formes urbaines adaptées au profil de la commune
- d'un confortement du niveau des services à la population et d'un développement de l'emploi sur la commune.

Constatant que le POS (valant PLU) actuel ne permettait plus de répondre à ces objectifs, et que le projet de PLU arrêté par le Conseil municipal le 17 décembre 2007 ne les atteignait pas, le Conseil a, par délibération en date du 8 Septembre 2008, décidé de :

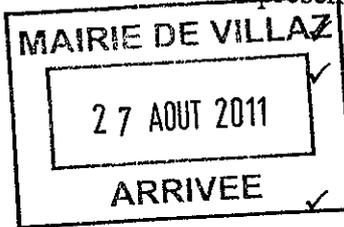
- ✓ de ne pas mettre à l'enquête publique le projet arrêté 17 décembre 2007
- ✓ d'élaborer un nouveau P.L.U. en s'appuyant sur le diagnostic déjà réalisé, en prenant en compte les observations des personnes publiques associées et enrichi de nouvelles propositions
- ✓ de relancer la concertation avec la population en organisant notamment 2 réunions publiques.

Monsieur le Maire présente ensuite les modalités de la concertation qui a associé les habitants à la révision du PLU.

Un recueil des observations a d'abord été ouvert en mairie pendant la durée de l'étude de la révision. Tout au long de cette étude, le public a pu consulter en mairie les documents présentés au cours des réunions publiques (diagnostic, PADD, étude sur le chef lieu...), et, ainsi, consigner ses observations.

Les réunions publiques organisées ont permis de bien échanger avec les habitants sur les objectifs poursuivis et les options du PLU.

- **Première réunion publique le 04 Juin 2009 à la Sale des Fêtes**, au cours de laquelle furent présentés et expliqués :



✓ **Le contexte législatif et la composition des PLU.**

✓ **Le diagnostic du territoire communal :** évolution socio-économique, état de l'urbanisation et des formes urbaines, analyse paysagère et environnemental, diagnostic agricole, infrastructures.

✓ **A partir des atouts, faiblesses, contraintes et opportunités relevés dans le cadre de ce diagnostic, la définition d'enjeux pour le territoire communal.**

Cette présentation a été suivie d'un débat au cours duquel les points suivants ont été évoqués :

- **des questions diverses sur la manière de décliner les grands objectifs qui seront poursuivis dans la révision du PLU :**

Le diagnostic établit un état des lieux et fait ressortir les grands enjeux du territoire. Le PADD doit énoncer concrètement les choix de développement au regard de ces enjeux.

- **un certain nombre de sur la nécessité de préserver le cadre de vie de la commune :**

La préservation du cadre de vie et la nécessité d'assurer un développement durable du territoire communal sont des éléments fondamentaux qui guident la révision du PLU.

- **Deuxième réunion publique le 11 Février 2010 à la salle des Fêtes**, au cours de laquelle furent présentés :

✓ **La définition et la fonction du PADD**

✓ **Un PADD pour Villaz, traduction d'une volonté municipale**

✓ **Les grands axes d'orientation en matière de développement et d'aménagement durable de la commune, débattus en conseil municipal le 1^{er} février 2010 :**

- Une maîtrise du développement de la commune.

- Une urbanisation économe en foncier, respectueuse du cadre de vie et des paysages, préservant les équilibres environnementaux et l'activité agricole, et prenant en compte les réseaux (en particulier d'assainissement).

- Le maintien et le développement de l'emploi et des services

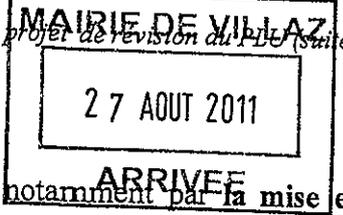
✓ **L'identification des pôles potentiels de développement au regard des orientations du PADD :**

- Le chef-lieu affirmé dans sa vocation de pôle prioritaire de développement et de services, à travers une étude d'aménagement global.

- Des secteurs secondaires au développement mesuré, principalement dans les limites bâties

- Dans les autres hameaux, un arrêt de l'urbanisation ou sa limitation à quelques parcelles résiduelles situées dans les limites déjà bâties.

- L'extension de la zone d'activités communale.



✓ **Les modalités de développement de ces polarités :**

- Diversifier, densifier les formes urbaines
- Organiser qualitativement le développement urbain, **notamment par la mise en place d'orientations d'aménagement**
- Limiter les déplacements et favoriser les déplacements « doux »
- Conforter et liaisonner les équipements publics.

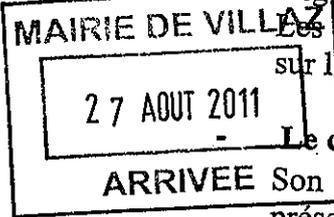
Cette présentation a été suivie d'un débat au cours duquel les sujets suivants ont été abordés :

- **Une demande récurrente d'ordre général, concernant les possibilités offertes à la population d'influer sur les orientations proposées et leurs déclinaisons spatiales :**
Il a été indiqué que les élus ont l'obligation d'entendre les propositions ou observations de la population et d'en discuter. Il leur appartient de décider si elles apparaissent en cohérence avec le projet global d'aménagement et de développement durable et si elles peuvent être prises en compte dans le projet de révision.
A ce niveau, un rappel complémentaire a été fait sur la phase ultérieure d'enquête publique où chaque requête faite à ce moment sera examinée par le commissaire enquêteur au regard du projet global et de sa potentielle fragilisation.
- **La possibilité de répartir les droits à bâtir entre les propriétaires fonciers :**
Depuis la loi SRU, le transfert de COS est un procédé qui ne peut être mis en œuvre, de façon très encadrée, que pour des motifs de protection du paysage.
Pour décliner les objectifs qu'elle poursuivait en matière d'aménagement et de développement de son territoire, la commune n'a pas jugé nécessaire de mettre en œuvre une procédure de transfert de COS.
- **Compte tenu de l'urbanisation qu'a connue le chef-lieu au cours des dernières années, un souhait de voir celui-ci aménagé de façon cohérente et qualitative :**
Les évolutions récentes de l'urbanisation de ce pôle démontraient la nécessité d'un schéma d'aménagement et de fonctionnement global de celui-ci, reposant notamment sur des choix judicieux en matière de formes urbaines, sur un travail concernant la configuration des espaces publics et la localisation des équipements publics ainsi que sur un plan de déplacement favorisant une meilleure répartition des flux et un accès apaisé aux services et commerces. Cette démarche a été menée dans le cadre de la révision et fait l'objet de déclinaisons dans le projet de nouveau PLU (voir ci-dessous : troisième réunion publique)
- **Par rapport aux objectifs présentés, la nécessité de tenir compte du bâti existant dans les nouveaux secteurs d'urbanisation du chef-lieu :**
Les objectifs poursuivis au cours de cette révision du PLU et le cadre réglementaire imposaient de rechercher des formes urbaines économes en foncier. Le projet laisse beaucoup moins de place aux constructions individuelles que par le passé, en particulier au chef-lieu où les petits collectifs et les collectifs horizontaux sont priorités. Leur insertion par rapport au bâti existant a été l'objet d'un travail sur la volumétrie des futures constructions, une organisation d'ensemble de chacun des futurs secteurs d'urbanisation (plan de composition avec espaces paysagers, circulations piétonnes...) transcrites dans des orientations d'aménagement d'un niveau de définition élevé.

- **Le choix de privilégier l'urbanisation des secteurs dotés ou devant être dotés de l'assainissement collectif.**

C'est un choix volontariste en matière environnementale qui prend appui sur le schéma d'assainissement du SILA, sachant que les terrains desservis par l'assainissement collectif ou devant l'être à court ou moyen terme proposent un potentiel constructible largement suffisant pour faire face aux objectifs de croissance annoncés.

Ces secteurs retenus répondent bien entendu par ailleurs aux objectifs fixés (faible impact sur le paysage et sur l'activité agricole...)



- **Le choix du secteur des Provinces comme pôle secondaire de développement :**

Son urbanisation a été envisagée compte tenu de son faible impact paysager et de la présence de l'assainissement collectif.

- **Troisième réunion de concertation le 23 Juin 2010, à la Salle des Fêtes, au cours de laquelle ont été discutés :**

- ✓ **Le retrait des Provinces des sites secondaires envisagés**
- ✓ **Les premières esquisses du schéma d'aménagement du chef-lieu (stratégie générale, densités et formes urbaines, premières propositions d'orientations d'aménagement)**

Ces deux sujets ont été suivis d'un débat au cours duquel ont été abordés les points suivants :

- **Le maintien en urbanisation de quelques parcelles situées dans le secteur déjà bâti des Provinces.**

Comme dans les autres « hameaux » où ne sont pas proposées de nouvelles zones urbanisables, ces parcelles déjà constructibles et dont le changement de zonage ne s'impose pas sont maintenues en l'état dans le projet.

- **Concernant le chef-lieu, une demande de maintien de l'accès des véhicules aux espaces commerciaux du chef-lieu.**

Ce souhait est parfaitement pris en compte dans le projet global d'aménagement qui s'appuie sur un schéma de déplacement favorisant une meilleure répartition des flux de transit et un accès apaisé aux espaces de services et de commerces.

- **Toujours au sujet de l'organisation du chef-lieu, le souhait de maintenir et conforter les deux pôles commerciaux existants.**

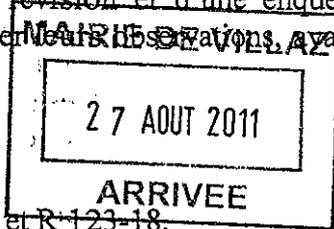
Le projet vise bien à conforter les deux pôles commerciaux et de services existants : mise en place d'un secteur d'accueil d'équipements et de services vers celui situé à côté de l'école et mise en place d'un périmètre de projet pour le second situé vers la salle des fêtes. Le traitement de la rue centrale du chef-lieu et la gestion des flux transitant actuellement sur cet axe permettra de créer un véritable trait d'union entre ces deux pôles.

- **Des requêtes individuelles écrites adressées au maire et portant essentiellement sur des demandes de terrains à classer ou à maintenir en zones constructibles.**

Celles-ci ont toutes été étudiées au regard des orientations retenues et des contraintes d'ordre réglementaires. Très peu ont été prises en compte dans le projet, parce qu'elles étaient en décalage avec les objectifs de la révision.

Monsieur le Maire explique que le projet de PLU, qui repose sur ces choix et cette concertation, est prêt, aujourd'hui, à être arrêté.

Cet arrêt sera suivi d'une consultation des personnes associées à la révision et d'une enquête publique, au cours de laquelle les habitants pourront de nouveau formuler leurs observations. Ayant d'approuver, le cas échéant, le PLU.



Le Conseil Municipal,
VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 300-2, et L 123-9 et R 123-18,
VU les précédentes délibérations du conseil municipal
VU le projet de PLU proposé pour l'arrêt,

**Où l'exposé du Maire sur le bilan de la concertation préalable,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

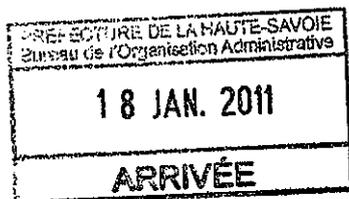
DECIDE :

- de prendre acte du bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de PLU, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme
- d'arrêter le projet de PLU conformément à l'article L 123-9 du Code de l'urbanisme
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure, en transmettant le projet de PLU arrêté aux personnes devant être saisies pour avis, notamment aux personnes visées à l'article L 123-9 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et sera affichée pendant un mois en mairie.

La présente délibération est **adoptée à la majorité** des membres présents et représentés avec 14 voix « pour » et 1 abstention (ROTHAN Gabrielle).

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits
Le Maire,
Bernard EMIN



ptitif: Délégation de
xploitation des bars
(ANNECY), de la
piscine l'ILE BLEUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes de Draillant et Orcier - R.D. 12
Aménagement de sécurité
entre les PR 85+609 et 86+807

MAIRIE DE VILLAZ

Maître Laëtitia BLANC, avocat

49, rue Carnot, 74000 ANNECY
Tél. 04 50 63 17 97 - Fax 04 50 63 23 59

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE CONJOINTE,
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE 27 AOUT 2011

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au 31 octobre 2015

n projet de contrat
courrier.

a candidature:

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrite une enquête publique
conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, en
vue de l'aménagement de sécurité de la R.D. 12, entre les PR 85+609

Commune de Massingy (Haute-Savoie) lieudit "Pringy"
Un tènement immobilier anciennement à usage agricole comprenant

Dauphinie

Vendredi 29 avril 2011 page 19

ANNONCES LÉGALES

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

CANDIDATURES

FILLINGES

M. Bruno FOREL - Monsieur le Maire

858 route du Chef Lieu

74250 FILLINGES

Tél : 04 50 36 42 65 - Fax : 04 50 43 10 07

mèl : commune@fillinges.fr

web : <http://www.mp74.fr>

Objet : Maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement des parkings
et des accès piétons de la crèche et de la maternelle de FILLINGES
(mission complète hors OPC selon la loi MOP)

Etude de création de trottoirs et de circulations piétonnes,
d'aménagements paysa

Référence acheteur :

2011-01

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée, Marchés de maîtrise d'oeuvre selon les
dispositions des articles 26 et 28 du CMP

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 7

Date d'attribution : 13/04/2011

Marché n° : 11-001

Sarl Aménagement et Paysage des Savoie, 57 Route des Martinets -

ZAE de Findrol, 74250 FILLINGES

Montant indéfini

Envoi le 26/04/2011 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.mp74.fr>

177178100

Travaux de
public souterrain
les de 1.800 m²
lot Médiathèque

Travaux de façade
œuvre / Bardage
s / Métallerie /

Menuiserie bois
jus - Peinture -

T/T01)

EX

tionnelle.

ces du candidat.

ou plusieurs lots.

près de SED 74

appel d'offres aux

ve la possibilité

le son choix,

ouvrage.

redi 13.mai.2011

f. Frank BRIERE

04.50.08.31.22.

ssus ainsi que ceux

as retenus.

2 enveloppes.

E PAS OUVRIR

RESTAURANTS DE

OUVRIR" "OFFRE -

TROIS PISCINES"

Pres: Le lundi 6 Juin

marchés publics.

Renseignements

és publics 04 50 63

AVIS

COMMUNE DE VILLAZ

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION

Par arrêté n° 07/2011 du 20/04/2011, le maire de la commune de Villaz
a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision
n° 1 du P.L.U. de Villaz pour une durée de 37 jours : du 16 mai 2011
au 21 juin 2011.

M. Jean Bonheur, retraité, a été désigné par le président du tribunal
administratif, pour exercer la fonction de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 16 mai 2011 au 21 juin 2011, pendant les
heures d'ouverture de la mairie :
- service administratif :
du lundi au vendredi les matins de 8 h 30 à 10 h 30; les lundis, jeudis,
vendredis après-midi de 16 h à 18 h et le mardi après-midi de 16 h
30 à 19 h 30.
- service technique :
les lundis, mardis, vendredis matin de 8 h 30 à 12 h et le jeudi de 8 h
30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte :

- le samedi 28 mai 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 4 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 11 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 18 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Villaz les :

- jeudi 19 mai 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 24 mai 2011 de 16 h à 19 h
- mardi 31 mai 2011 de 16 h à 19 h
- jeudi 9 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 16 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 21 juin 2011 de 16 h à 19 h

Un registre sera également ouvert pour recueillir les observations
écrites du public. Ces observations pourront également être
adressées en mairie de Villaz, par écrit, à l'attention de M. Jean
Bonheur, commissaire-enquêteur.

À l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra
prendre connaissance du rapport et des conclusions du
commissaire-enquêteur à la mairie de Villaz ou, le cas échéant, en
obtenant communication en s'adressant par écrit à la mairie de Villaz.
Après l'enquête, le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur, l'approbation du PLU relèvera du conseil
municipal de Villaz.

Pour insertion
Le maire
Bernard EMIN

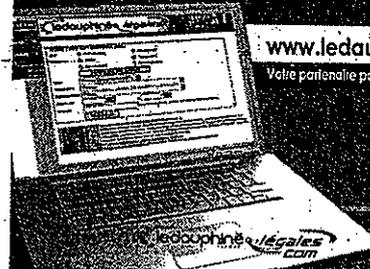
177253100

ANNEXE N° 4

simplifiez la saisie de vos publications en choisissant
la solution "Guichet unique pour diffusions multiples" du

www.ledauphine-legales.com

Votre partenaire pour la gestion de l'achat public



ledauphine-legales.com

27 AOUT 2011

MARCHÉS PUBLICS LÉGAUX

Reppel

ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE
Référence acheteur : OM 2011

Nature du marché : Services
Type de Marché : Catégorie de services n°16 - Services de voirie et d'enlèvement des ordures : services d'assainissement et services analogues

Procédure : Procédure ouverte
Code NUTS : FR718
Durée du marché : 36 mois à compter de la notification du marché.

Description :
Marché passé pour une année reconductible 2 ans
Classification CPV :
Principale : 90500000 - Services liés aux déchets et aux ordures
Forme du marché : Marché unique
Les variantes sont refusées
Conditions relatives au contrat

Financement :
Dépenses couvertes par la redevance OM

Conditions de participation
Marché réservé : NON
La participation est réservée à une profession particulière : NON

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
60 % : Valeur technique de l'offre
40 % : Prix des prestations

Renseignements administratifs et techniques :
COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ
Michaël CHAILLOU
1040 Avenue de Savoie
BP 17
74250 VIUZ EN SALLAZ
Tél : 06 62 96 44 13 - Fax : 04 50 36 76 72
mèl : michael.chaillo@viuz-en-sallaz.fr

Dossier à retirer :
COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ
Michaël CHAILLOU
1040 Avenue de Savoie
BP 17
74250 VIUZ EN SALLAZ
Tél : 06 62 96 44 13 - Fax : 04 50 36 76 72
mèl : michael.chaillo@viuz-en-sallaz.fr
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Documents payants : NON

Remise des offres : 17/06/11 à 17h00 au plus tard.
à l'adresse :
MAIRIE DE VIUZ-EN-SALLAZ
Monsieur Serge PITTET
1040 Avenue de Savoie
BP 17
74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél : 04 50 36 80 39 - Fax : 04 50 36 95 75
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres :
-90-jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 38022 Grenoble Cedex
Envoi à la publication le : 13/05/2011
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13/05/2011
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.mp74.fr>

180001300

Marché n° : 11004 EUROPROTECT SECURITE, 9,rue du Pré Faucon, 74940 ANNECY LE VIEUX.

Montant : 18 098,06 Euros HT

Envoi le 13/05/2011 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.marches-publics.info/annecy-le-vieux/>

180002100

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE VILLAZ

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION

Par arrêté n° 07/2011 du 20/04/2011, le maire de la commune de Villaz a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 du P.L.U. de Villaz pour une durée de 37 jours : du 16 mai 2011 au 21 juin 2011.

M. Jean Bonheur, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif, pour exercer la fonction de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 16 mai 2011 au 21 juin 2011, pendant les heures d'ouverture de la mairie :

- service administratif : du lundi au vendredi les matins de 8 h 30 à 10 h 30, les lundis, jeudis, vendredis après-midi de 16 h à 18 h et le mardi après-midi de 16 h 30 à 19 h 30.
- service technique : les lundis, mardis, vendredis matin de 8 h 30 à 12 h et le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte :

- le samedi 28 mai 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 4 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 11 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le samedi 18 juin 2011 de 9 h à 12 h
- le lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Villaz les :

- jeudi 19 mai 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 24 mai 2011 de 16 h à 19 h
- mardi 31 mai 2011 de 16 h à 19 h
- jeudi 9 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 16 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 21 juin 2011 de 16 h à 19 h

Un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de Villaz, par écrit, à l'attention de M. Jean Bonheur, commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Villaz ou, le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de Villaz. Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, l'approbation du PLU relèvera du conseil municipal de Villaz.

Pour insertion
Le maire
Bernard EMJ

177253100

COMMUNE DE PERRIGNIER
Enquêtes publiques sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme sur le Plan de zonage de l'assainissement et sur la modification des périmètres de protection de monuments historiques.

Par arrêtés n°2011/12, 2011/13, 2011/14 et 2011/15 en date du 13 mai 2011, le maire de Perrignier a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques sur le projet de révision du PLU, sur le projet de zonage de l'assainissement et sur la modification des périmètres de protection de monuments historiques.

Avis d'attribution

MARCHÉ

27 AOÛT 2011

ANNONCES LEGALES DU MESSAGER

7ERE

Le Journal des Annonces
Jeudi 28 avril 2011

ARRIVEE

TAXIS LE NOVEL

Capital de 8 000 €

SARL au capital 7 500 euros

SIÈGE SOCIAL : 11 avenue Jules Ferry - 74200 THONON LES BAINS
RCS 349 938 670 RCS THONON LES BAINS

En date du 02/05/2011; siège social transféré 5 avenue Jules Ferry
74200 THONON LES BAINS
375436377992



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service eau environnement

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNIQUE

En application des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'environnement, la demande de SARL VIALE a été renouvelée par arrêté préfectoral N° 2011-109-0019 en date du 19 avril 2011 l'autorisation d'exploiter trois pieges a graviers sur la commune LES HOUCHES.

L'arrêté d'autorisation précite définit les mesures jugées nécessaires pour préserver la qualité du milieu naturel.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNIQUE

En application des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'environnement, la demande de SAS GRANULATS VICAT a été renouvelée par arrêté préfectoral N° 2011-109-0020 en date du 19 avril 2011 l'autorisation d'exploiter un piege a graviers sur la commune LES HOUCHES.

L'arrêté d'autorisation précite définit les mesures jugées nécessaires pour préserver la qualité du milieu naturel.

Le dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public dans la mairie des HOUCHES ou à la Direction Départementale des Territoires (Service Eau Environnement) pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'arrêté d'autorisation.

Le texte intégral des prescriptions imposées peut être consulté en mairie de LES HOUCHES à la Direction Départementale des Territoires (Service Eau Environnement) ou sur le site interne de la Préfecture.

LE PREFET

Pour la Préfet

Le secrétaire Général Jean-François RAFFY

375431377991

Avis administratifs

COMMUNE DE VILLAZ

ENQUETE PUBLIQUE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
EN COURS DE REVISION

Par arrêté N° 07/2011 du 20/04/2011, le Maire de la Commune de VILLAZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 du P.L.U. de VILLAZ pour une durée de 37 jours du 16 mai 2011 au 21 juin 2011.

M. Jean BONHEUR, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif pour exercer la fonction de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 16 mai 2011 au 21 juin 2011, pendant les heures d'ouvertures de la mairie.

Service Administratif : du lundi au vendredi, les matins de 8 h 30 à 10 h 30, les lundis, jeudis, vendredis, après-midi de 16 h 00 à 18 h 00 et le mardi après-midi de 16 h 30 à 19 h 30.

du Service Technique : les lundis, mardis, vendredis, matin de 8 h 30 à 12 h 00 et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte : samedi 28 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 4 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 11 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 18 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ les : jeudi 19 mai 2011 de 14 h 30 à 17 h 30, mardi 24 mai 2011 de 16 h 00 à 19 h 00, mardi 31 mai 2011 de 16 h 00 à 19 h 00, jeudi 09 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 16 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30, mardi 21 juin 2011 de 16 h 00 à 19 h 00.

Un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de VILLAZ par écrit, à l'attention de Monsieur Jean BONHEUR, commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de VILLAZ ou le cas échéant en obtenant communication en s'adressant par écrit à la mairie de VILLAZ. Après l'adoption du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, l'approbation du P.L.U. relèvera du conseil municipal de VILLAZ.

Pour insertion
071810079361

Le Maire, Bernard EMIN

ON

RAFFY, Notaire AS
Eveline BRON
ROCHETTE No
MASSE Immeu
2011, enregistre a
société civile ayant

at ou d'apport, la
struction, l'amena
et droits immobili
essoire, l'annexe
question.

9 rue de l'Espe

ees

EUROS 11 000,00
es pour mobiliser

BULLZ et Madame
(174100) 17. Bides

ite du ou des cas
Unanimité des as-

na SCHULZ, Née
riculée au RCS de

2 000 euros

25

du 1er mars 2011

ame Florence AN
MONI

52 fois
par an

legannonces

Le site web
des annonces légales

Recherchez
en ligne
tous les avis
de marchés publics

Professionnels !
legannonces.com sélectionne
pour vous tous les avis de marchés
publics sur votre secteur d'activité.

MAIRIE DE VILLAZ

27 AOUT 2011

MAIRIE DE PEILLONNEX

ARRIVEE

Messager 19/05/2011
COMMUNE DE VILLAZ

**ENQUETE PUBLIQUE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
EN COURS DE REVISION**

En date du 27 avril 2011, par délibération réf. N°26-2011, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération sur le droit de réemption urbain sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Le périmètre concerné les zones suivantes : route de Bonneville du n°907 au n°1233, route de Marcellaz du n°5 au n°221, route de Saint-Jean du n°1 au n°321.
073935079546

Par arrêté N° 07/2011 du 20/04/2011, le Maire de la Commune de VILLAZ, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 du P.L.U. de VILLAZ pour une durée de 37 jours : du 16 mai 2011 au 21 juin 2011

M. Jean BONHEUR, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif, pour exercer la fonction de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 16 mai 2011 au 21 juin 2011, pendant les heures d'ouvertures de la mairie :

- Service Administratif : du lundi au vendredi les matins de 8 h 30 à 10 h 30, les lundis, jeudis, vendredis ; après-midi de 16 h 00 à 18 h 00 et le mardi après midi de 16 h 30 à 19 h 30.

- du Service Technique : les lundis, mardis, vendredis matin de 8 h 30 à 12 h 00 et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte : samedi 28 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 4 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 11 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 18 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ les : jeudi 19 mai 2011, de 14 h 30 à 17 h 30, mardi 24 mai 2011 de 16 h 00 à 19 h 00, mardi 31 mai 2011, de 16 h 00 à 19 h 00, jeudi 09 juin 2011, de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 16 juin 2011, de 14 h 30 à 17 h 30, mardi 21 juin 2011, de 16 h 00 à 19 h 00

Un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de VILLAZ, par écrit, à l'attention de Monsieur Jean BONHEUR, commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de VILLAZ ou le cas échéant en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de VILLAZ. Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, l'approbation du PLU relèvera du conseil municipal de VILLAZ.

Pour insertion.
071810079362

Le Maire, Bernard EMIN.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RHONE-ALPES
Délégation territoriale départementale de la Haute-Savoie

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTES CONJOINTES
PRÉALABLES A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET PARCELLAIRE**

COMMUNE DE LES GETS

Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection du FORAGE DU DEJUNER situé sur la commune d'ESSERT-ROMAND en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de LES GETS

Le public est informé, par arrêté préfectoral n° 2011-109-0022 du 19 avril 2011, il est prescrit l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaires relatives à la dérivation des eaux du FORAGE DU DEJUNER et instauration des périmètres de protection de ce point d'eau situé sur la commune d'ESSERT-ROMAND, en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de LES GETS.

L'enquête se déroulera pendant 21 jours, du lundi 6 juin 2011 au lundi 27 juin 2011 jusqu'à 12 h, en mairies de LES GETS et d'ESSERT-ROMAND, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours d'ouverture de la mairie :

- LES GETS : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.
- ESSERT-ROMAND : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.

Par ailleurs, dès publication du présent avis, le dossier pourra être consulté par quiconque en fera la demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) : service Environnement et Santé, à Annecy, aux heures d'ouverture au public, et le restera sans limitation de durée.

Pendant le même délai et aux mêmes fins, un dossier et un registre d'enquête subsidiaire seront également déposés en mairie d'ESSERT-ROMAND et tenus à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean-Louis PRESSE, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, siégera en Mairies de LES GETS et d'ESSERT-ROMAND où il recevra en personne les observations du public, le :

- En mairie de LES GETS : le samedi 18 juin 2011 de 9 h à 12 h.
- En mairie de ESSERT-ROMAND : le mardi 7 juin 2011 de 9 h à 12 h et le lundi 27 juin 2011 de 9 h à 12 h.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit en Mairies de LES GETS ou d'ESSERT-ROMAND au Commissaire-Enquêteur. Cette lettre devra lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête et sera annexée au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire-Enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans un délai de 6 mois (soit jusqu'au 6 décembre 2011) à compter de la date d'ouverture de l'enquête, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur le dossier d'enquête parcellaire.

Copies de son rapport seront déposées en Mairies de LES GETS et d'ESSERT-ROMAND, ainsi qu'à la Sous-préfecture de l'Arrondissement de Thonon-les-Bains, à la sous-préfecture de Bonneville (pour information) et à la Délégation Territoriale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS) service Environnement et Santé, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

En application de l'article R 13.15 modifié du Code de l'Expropriation, il est précisé que "les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article 13-2 déchués de tous droits



ANNEXE N° 5

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - HAUTE-SAVOIE

REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
APPROUVE LE 15/02/2006 ET MODIFIE LE 29/06/2007

**OUVERTURE DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE P.L.U. ARRETE**

Par arrêté n°2011/067 JB en date du 28 avril 2011, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté par le Conseil Municipal le 16 février 2011.

A cet effet, Monsieur DOMBRE Yves, retraité ayant exercé la profession de militaire, a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Gervais du JEUDI 09 JUIN 2011 au MARDI 12 JUILLET 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi, 8H-12H/13H30-17H30, le vendredi, 8H-12H/13H30-16H30), où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au 50 avenue du Mont-d'Arbois, BP 43, 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie, en salle Consulaire, le : jeudi 09 juin 2011 de 09 h à 12 h, jeudi 30 juin 2011 de 09 h à 12 h, lundi 04 juillet 2011 de 14 h à 17 h, mardi 12 juillet 2011 de 14 h 30 à 17 h 30.

Son rapport et ses conclusions, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire, Conseiller Général du Canton de Saint-Gervais-les-Bains.
Jean-Marc PEILLEX.
076782079557

Le public 4 avril 2011 MASSE, AVILLE, CHETREMBIEU, MARNAZ, PIERRE-ÉNVOZ, THYE titre des art sur la demigement de clarification d plans de berges et d ments fluvii L'enquête de l'enquête 2011 inclus dans les heures 9 h à 12 h e

Pendant les d'ANAYZE, BOYBLANC-AR GAILLARD, NETIER-MIGNY, SALI TRAZ-MON connaître GAILLARD MONNETTE de 9 h à 12 ARENTHO de 8 h 30 à AYZE : les 17 h 30, le ETREMBIE le mercredi de 13 h 30 ARTHAZ-P et vendredi ANNEMAS 17 h, le ma samedi de SAINT-PIE 14 h à 18 h 10 h à 12 h. LES HOUË dredi de 9 CONTAMU mercredi c VOUGY : 17 h 30, le SCIENTRIU de 14 h à SALLANC MARNAZ samedi de THYEZ : h 13 h 30 à PASSY : d de 9 h à 1 REIGNIER medi de 9 SERVOZ : à 20 h SCIONZIE dredi de 9 CLUSES : CHAMON 13 h 30 à CHAMON à 12 h MARIANI le samedi NANCY : dredi de MAGLAN dredi de VETRAZ- 13 h 30 à dredi de

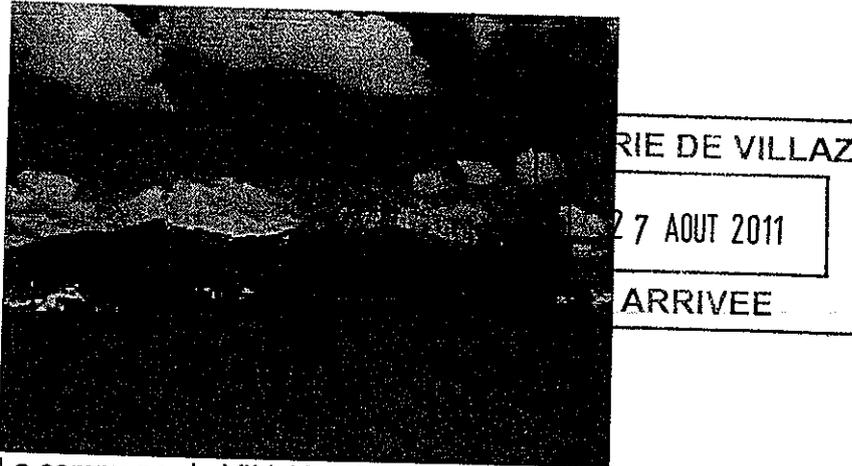
Monsi en retrait Les ot quete déj queteur e en perso ANNEM/ 2011, de BONNEY 14 h à 17 CHAMO/ juillet 20/ CHAMO/ h à 12 h, SALLAN- 2011, de Dès p quiconq et de SA public. Après commis:

Site de la Mairie : Villaz. fr.

Vous êtes ici : [Accueil](#) » [Mairie](#) » ENQUETE PUBLIQUE DU PLU EN COURS DE REVISION

ENQUETE PUBLIQUE DU PLU EN COURS DE REVISION

28 avril 2011 • [Version imprimable](#)



La commune de VILLAZ informe que l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme aura lieu **du 16 mai 2011 au 21 juin 2011**.

Monsieur BONHEUR Jean, retraité, exercera les fonctions de commissaire enquêteur.

Durant l'enquête, le dossier de l'enquête comprenant le projet du PLU et les avis émis par les collectivités ou organismes associés ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public en mairie de VILLAZ aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La mairie sera également ouverte :

le samedi 28 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

le samedi 4 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

le samedi 11 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

le samedi 18 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

le lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ :

jeudi 19 mai 2011 de 14 h 30 à 17 h 30

mardi 24 mai 2011 de 16 h 00 à 19 h 00

mardi 31 mai 2011 de 16 h 00 à 19 h 00

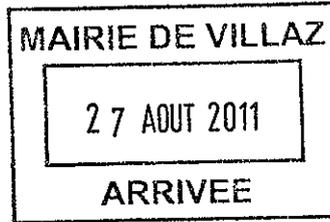
jeudi 9 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30

jeudi 16 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30

mardi 21 juin 2011 de 16 h 00 à 19 h 00

Vous pouvez télécharger l'arrêté 07/2011 de monsieur le maire [arrete_enquete_plu](#) (pdf)

ANNEXE N° 6



Jean BONHEUR
Commissaire Enquêteur

CERTIFICAT

Je soussigné, Bernard EMIN, Maire de Villaz certifie par la présente que l'ensemble du dossier d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, de la commune de VILLAZ, visé par le Commissaire enquêteur, a été déposé à l'accueil de la Mairie le lundi 16 mai 2011 à 8h30 en vue de la consultation par le public et que celui-ci est resté à disposition jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Fait à Villaz, le 21 juin 2011 à 20h40
Pour servir et valoir ce que de droit,
Le Maire,
Bernard EMIN



ANNEXE N° 7



Jean BONHEUR
Commissaire Enquêteur

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard EMIN, Maire de Villaz certifie par la présente que l'arrêté n°07/2011 prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de VILLAZ a été affichée aux portes de la mairie du 27 avril 2011 à ce jour , le 21 juin 2011 à 20h40.

Fait à Villaz, le 21 juin 2011 à 20h40
Pour servir et valoir ce que de droit,
Le Maire,
Bernard EMIN



ANNEXE N° 8